

# MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 11

L'an deux mil vingt deux

le vingt deux novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS, BRUN,

Mmes COUSSOT, BRANDT, FURAUD

Absents : M. BOUTINET (pouvoir à M Combeau), M. PENICAUT (pouvoir à Mme

Coussot), Mme DESRENTES (pouvoir à Mme Brandt)

Secrétaire : M. BRUN

### Objet : REVISION TARIFS LOCATION SALLE

Compte tenu de l'augmentation tarifaire de l'électricité, M. le maire propose de réviser les tarifs pour la location de la salle derrière la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 01/01/2023, les tarifs de location de la salle seront :

- **Pour les habitants de St Bris/St Césaire** :

. une journée en semaine : 85 €

. le Week end : 135 €

. supplément chauffage de 30 € pour location du 15/10 au 30/04

En dehors de la période hivernale (15/10 au 30/04), il sera proposé au choix de l'organisateur un tarif de 30 euros pour bénéficier de la « Clim ».

Un chèque de caution, égal au montant de la location sera demandé.

- **Pour les habitants hors communes**

. une journée en semaine : 105 €

. le Week end : 165 €

. supplément chauffage de 30 € pour location du 15/10 au 30/04

En dehors de la période hivernale (15/10 au 30/04), il sera proposé au choix de l'organisateur un tarif de 30 euros pour bénéficier de la « Clim ».

Un chèque de caution, égal au montant de la location sera demandé.

et que pour pouvoir enregistrer une réservation de location de salle, il sera demandé :

1/ Pour une location au week end :

- Pour les habitants de St Bris/St Césaire : 35 € d'arrhes
- Pour les personnes hors ces 2 communes : 50 € d'arrhes

2/ Pour une location à la journée :

- Pour les habitants de St Bris/St Césaire : 20 € d'arrhes
- Pour les personnes hors ces 2 communes : 30 € d'arrhes

Il est à noter que pour toutes les conventions signées avant le 22/11/2022 et qui concernent des réservations sur l'année 2023, les tarifs seront inchangés.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
P/Le Maire,  
**Chantal COUSSOT**  
**1<sup>ère</sup> adjointe**

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
<b>Sous le N° 017-211703137- 20221122-20221122009-DE</b>
<b>Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 23/11/2022</b>